

**RÈGLEMENTS BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

1. **L'ABONNEMENT** est gratuit pour les citoyens de Notre-Dame-de-Stanbridge et 10.00\$ par personne/15.00\$ par famille par année pour les gens de l'extérieur.

2. **HEURES D'OUVERTURE :** Samedi 10 :00 à 12 :00
Mercredi 19 :00 à 21 :00

3. **CIRCULATION DES BIENS CULTURELS**

3.1 L'abonné peut emprunter : 4 livres
2 périodiques

3.2 Durée du prêt : **Livres et Périodiques :** 3 semaines

3.3 Prêt prolongé : Un abonné peut renouveler pour 3 autres semaines le prêt de biens culturels, s'il n'est pas déjà réservé par un autre membre, en se présentant à la Bibliothèque ou en téléphonant au 450-296-4325 poste 26041 **durant les heures d'ouverture.**

RETARDS/AMENDES : Les abonnés qui ne rapportent pas les biens culturels empruntés à la date fixée devront payer une amende.

Livres	\$0.25/jour d'ouverture	MAX 5.00\$
Périodiques	\$0.25/jour d'ouverture	MAX 5.00\$

RESPONSABILITÉS DE L'ABONNÉ :

L'abonné est pleinement responsable des biens culturels qu'il emprunte. Il devra donc défrayer le coût de remplacement de tous biens culturels perdus ou remis non utilisable.

Documentaire	40.00\$	Roman adulte	35.00\$
Périodique	5.00\$	Roman jeunesse	20.00\$

Documentaire de référence : au coût réel

Les livres empruntés doivent être protégés contre les intempéries lors de leur transport.

L'abonné ne doit pas tenter de réparer un livre brisé ou endommagé. Au retour, il doit simplement le signaler au responsable.

L'utilisateur ne doit pas replacer sur les rayons les livres consultés ou empruntés.

Il est défendu de fumer, de boire ou de manger dans la bibliothèque.

En cas de perte ou de dommage, les parents sont responsables pour tout bien culturel emprunté par leurs enfants âgés de moins de 18 ans.

Responsabilités de la bibliothèque : Les bénévoles de la Bibliothèque peuvent suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de factures impayées, dans le cas de dommages régulièrement causés aux biens culturels que l'abonné emprunte et au manque de civisme.

Signature